

Périmètre de l'AIP

Zones d'exclusion

RNN de Saint-Nicolas des Glénan

RNN

Périmètre de protection

Zones de tranquillité

Accès interdit toute l'année (terre et mer)

Accès interdit du 1er avril au 31 août (terre et estran)

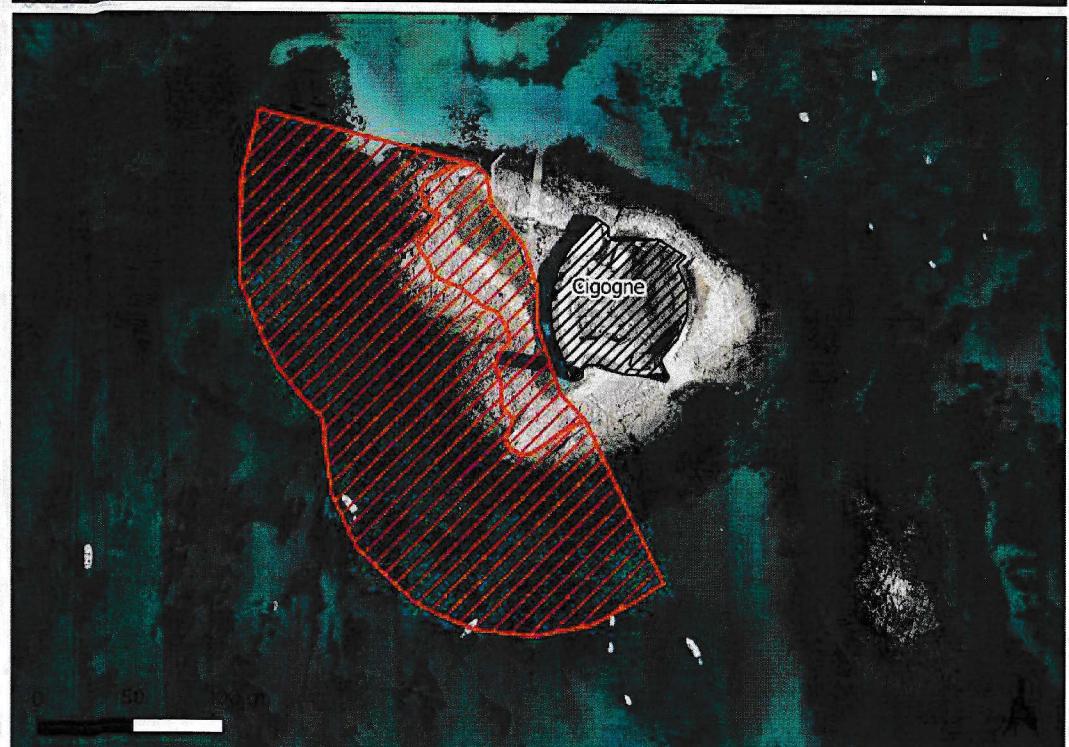
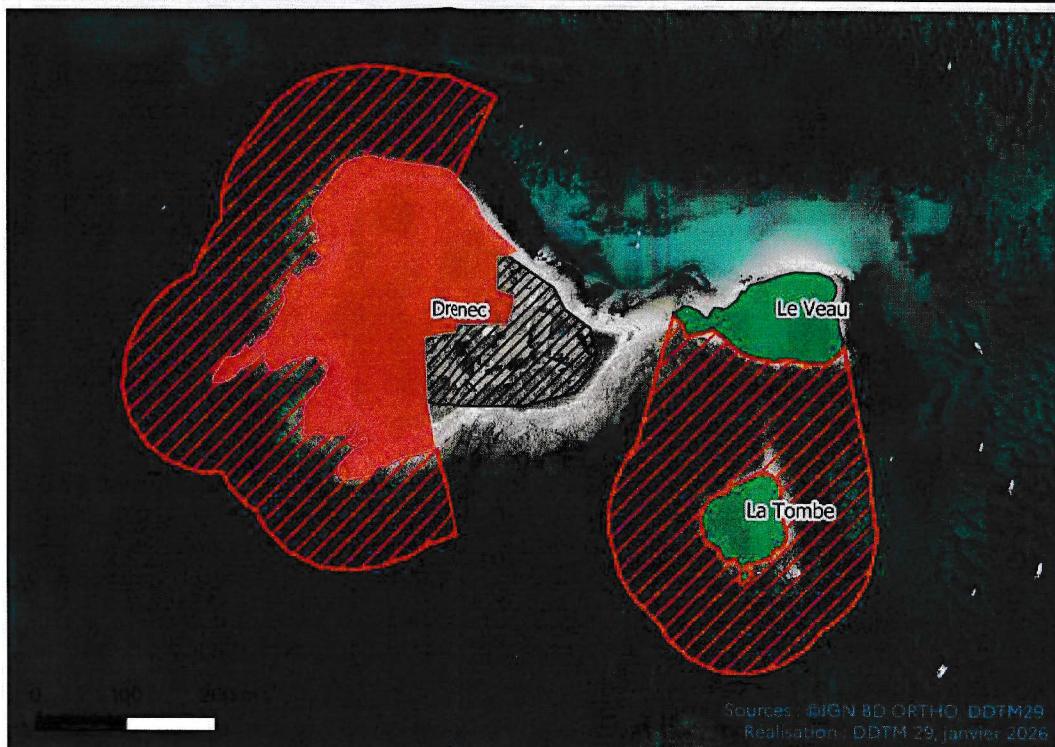
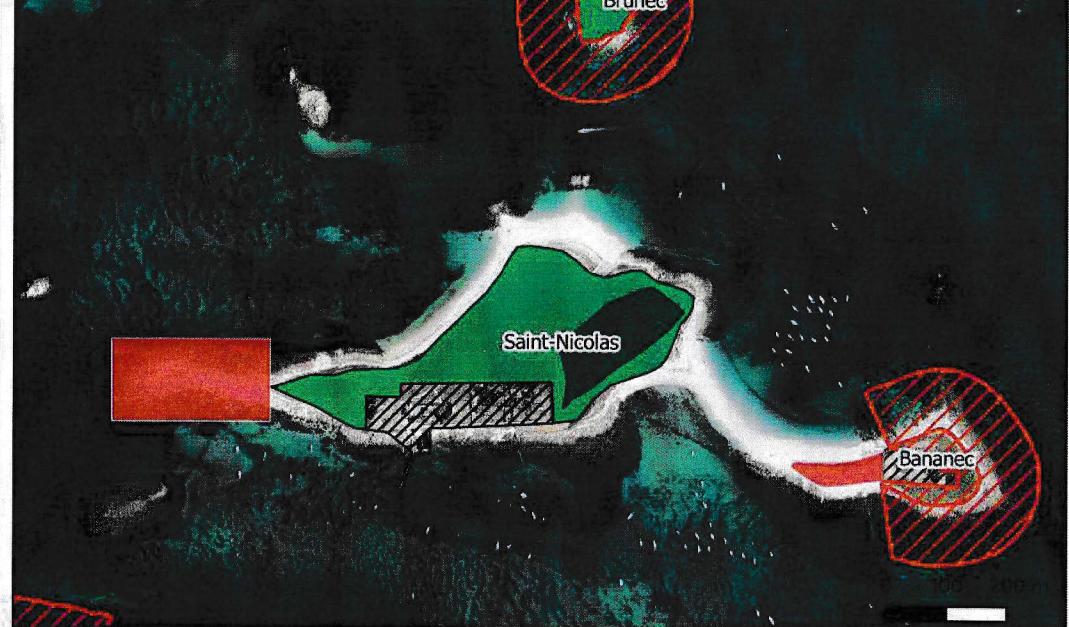
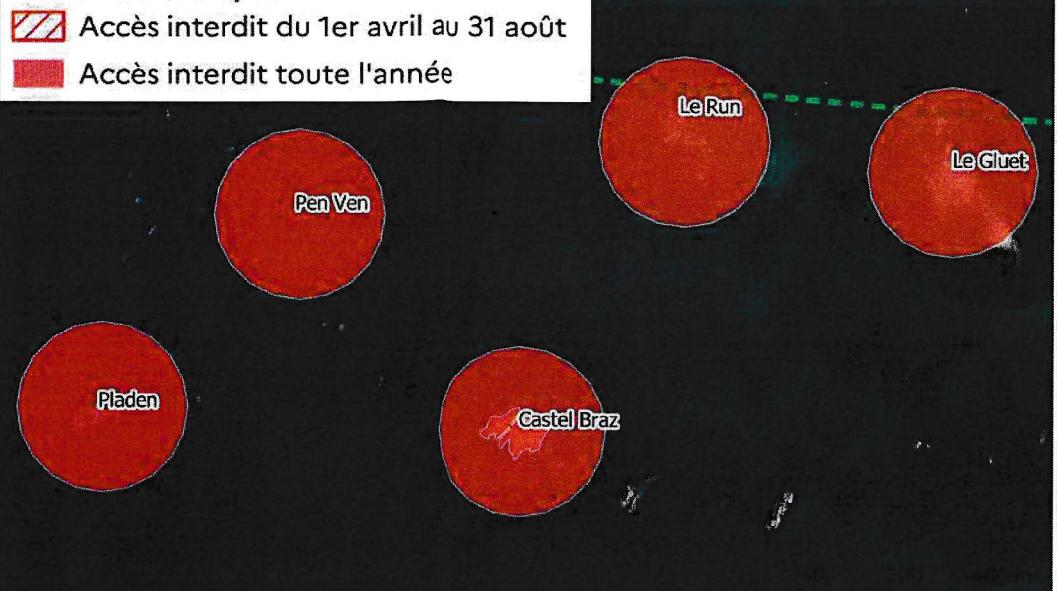
Zone d'exclusion

### Zones de tranquillité

Accès interdit du 1er avril au 31 août

Accès interdit toute l'année

### Projet d'AIP - Archipel des Glénan - Zones de tranquillité



 Zones d'exclusion

**Zones de tranquillité**

 Accès interdit du 1er avril au 31 août

 Accès interdit toute l'année

**Projet d'AIP - Archipel des Glénan  
- Zones de tranquillité**

DOCUMENT DE TRAVAIL



## 4. Les orientations

### La régulation de certaines activités nautiques

→ par arrêté du Préfet maritime



#### VNM (jet-skis, scooters des mers)

→ Interdiction à l'exception d'un chenal d'accès au périmètre portuaire (La Pie et La Chambre)



#### Manifestations nautiques motorisées

→ Encadrement renforcé



#### Ancrage des navires dans les herbiers de zostère

→ Interdiction dans certains secteurs à définir  
→ Préalable : renforcement de l'offre d'équipements d'accueil (mouillages de moindre impact), création d'une nouvelle ZMEL

## 4. Les orientations

### Des plans de balisage

→ par arrêtés conjoints du Maire et du Préfet maritime

- des zones d'interdiction de navigation des navires et engins à moteur
- des chenaux traversiers et zones de « dépose-minute »

### Sites prioritaires :

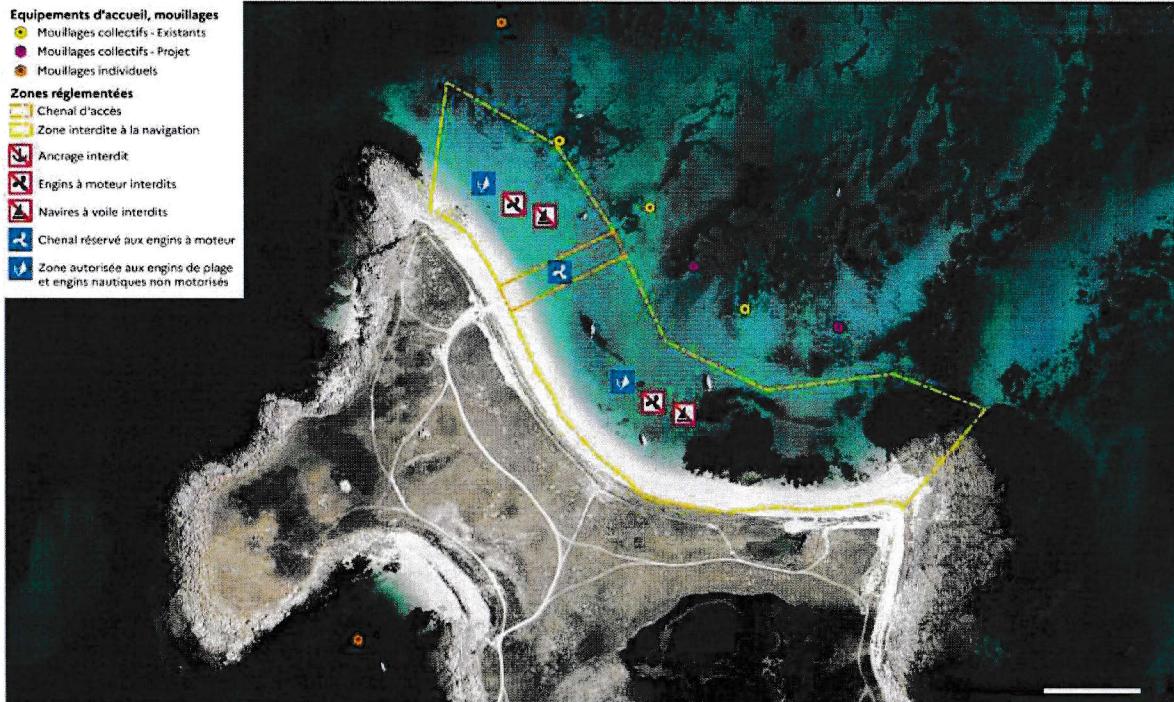
- Nord Tombolo
- Loc'h

### Réflexion à poursuivre :

- Sud Tombolo : pertinence, faisabilité technique ?
- Nord Saint-Nicolas : à privilégier ?
- Penfret : prévenir dès maintenant les risques de report et les conflits d'usage

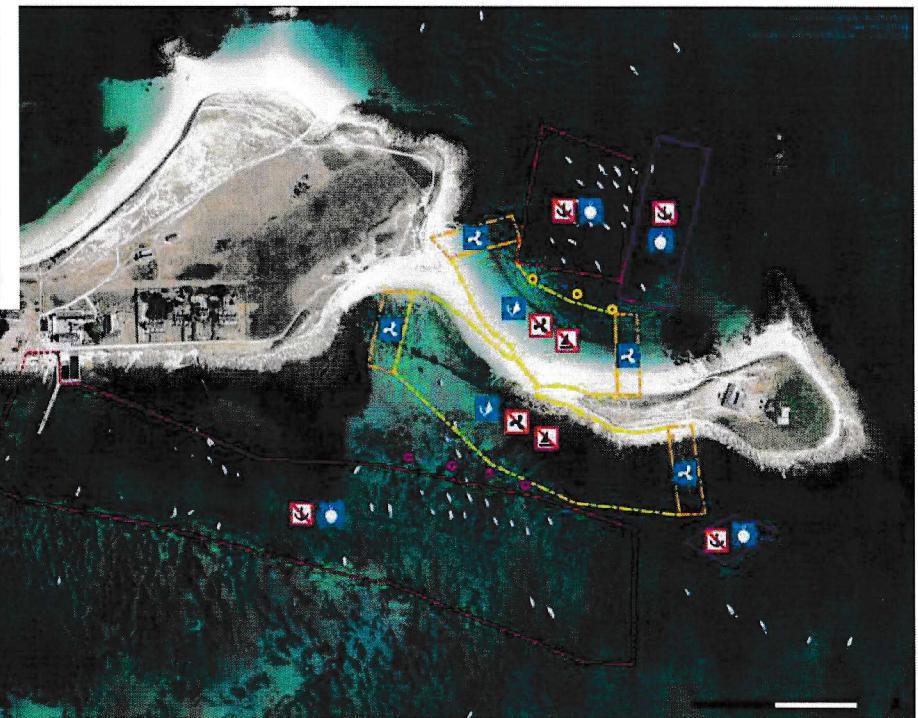
**Equipements d'accueil, mouillages**  
● Mouillages collectifs - Existants  
● Mouillages collectifs - Projet  
● Mouillages individuels

**Zones réglementées**  
■ Chenal d'accès  
■ Zone interdite à la navigation  
☒ Anchorage interdit  
☒ Engins à moteur interdits  
☒ Navires à voile interdits  
☒ Chenal réservé aux engins à moteur  
☒ Zone autorisée aux engins de plage et engins nautiques non motorisés



**Equipements d'accueil, mouillages**  
● Mouillages collectifs - Existants  
● Mouillages collectifs - Projet  
■ Mouillages groupés - ZMEL du CNG  
■ Port

**Zones réglementées**  
■ Chenal d'accès  
■ Zone interdite à la navigation  
☒ Anchorage interdit  
☒ Engins à moteur interdits  
☒ Navires à voile interdits  
☒ Chenal réservé aux engins à moteur  
☒ Zone autorisée aux engins de plage et engins nautiques non motorisés  
☒ Zone de mouillage sur coffre



## DOCUMENTS DE TRAVAIL

## 4. Les orientations

### De nouveaux équipements d'accueil

#### Mouillages collectifs :

- offre à compléter sur les sites visés par un plan de balisage ou une interdiction d'ancrage : Tombolo, Loc'h, Guiriden...



© CCPF

#### Mouillages individuels au sein d'une nouvelle ZMEL :

- localisation à préciser (potentiellement Sud Cigogne)
- gestion, €



© Bretagne Vivante

#### Évoqué en GT :

- ponton flottant : adapté aux Glénan ?
- service de rade : coût ?

### Vers une régulation globale de la fréquentation

Dans le cadre d'une approche progressive, à enclencher dès 2026

#### 1. Réguler davantage la cale d'accès à Saint-Nicolas :

- \* Faire respecter la réglementation portuaire, contrôler
- \* Rédiger et signer une charte d'engagements volontaires des entreprises de transport de passagers

#### 2. Éléments préalables à la mise en place d'une jauge

- \* **Étudier la faisabilité d'établir une jauge globale de fréquentation**  
point juridique/réglementaire, modalités de calcul, impact socio-économique, faisabilité technique/opérationnelle (outil de réservation, contrôle..)

- \* **Suivre et évaluer** : suivi des premières mesures, poursuite de l'observatoire de la fréquentation, analyse des effets de report.

#### 3. Selon résultats, mise en place effective d'une jauge globale de fréquentation par arrêtés conjoints du Maire et du Préfet maritime

## 4. Les orientations

### Actions transversales

Les mesures réglementaires seront accompagnées par des actions transversales permettant d'assurer la mise en œuvre effective et efficace du projet :

**Communication et sensibilisation** : signalétique/panneautage, campagnes ciblées, supports multilingues, partenariats avec acteurs

**Animation et gestion du projet** : coordination, suivi-évaluation des actions, plan de gestion unique ?

**Suivi et évaluation des mesures** : efficacité des mesures et évolution

**Connaissances** : suivis scientifiques, observatoire de la fréquentation

**Contrôles** : coordination renforcée des services de l'État, adaptation des missions de surveillance

# Ordre du jour

## Introduction

## 1. Le Conseil de l'Archipel

## 2. Le projet de préservation : sens et objectifs

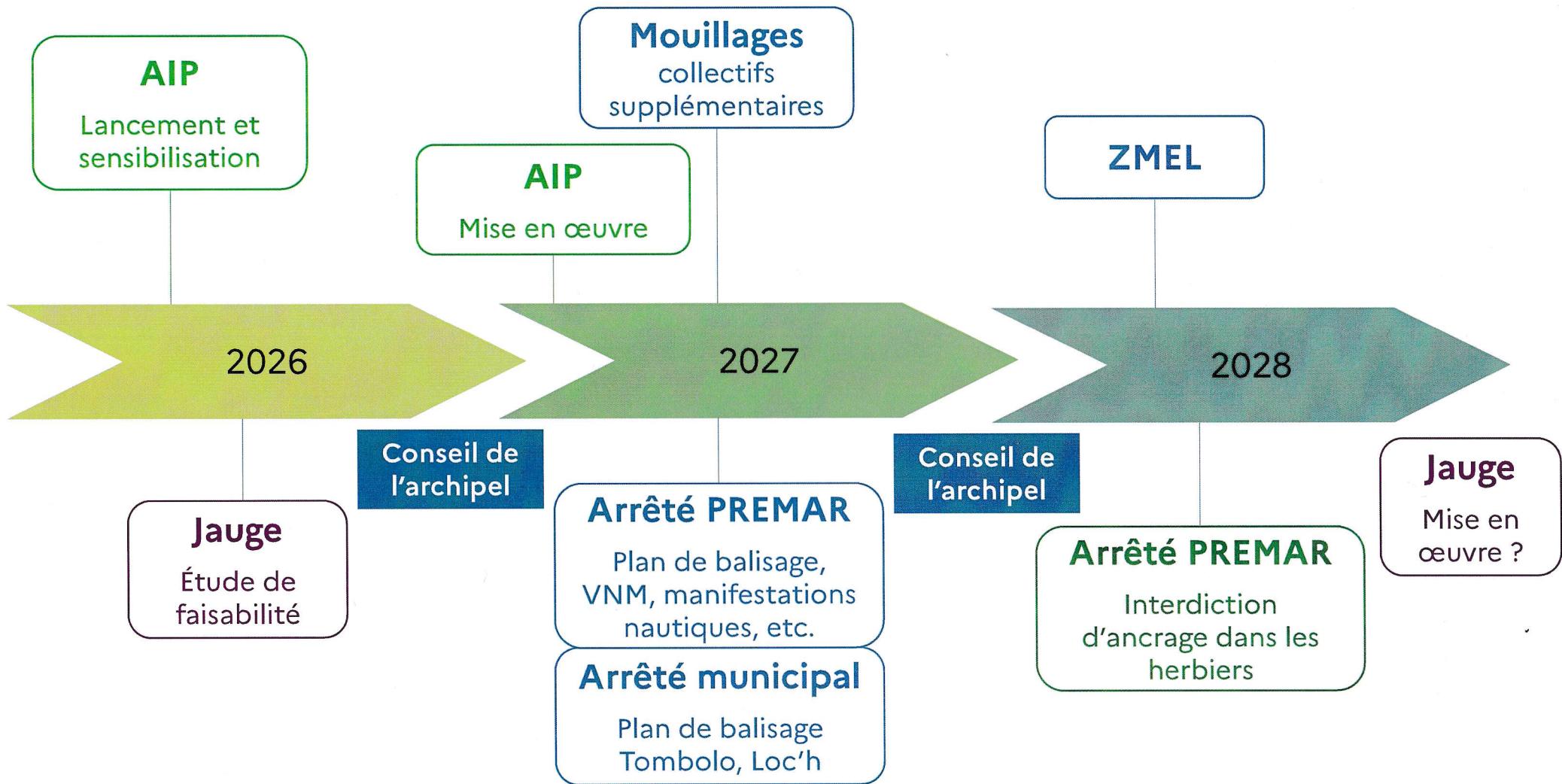
## 3. Restitution des travaux

## 4. Orientations

## 5. Calendrier et perspectives

## 5. Calendrier et perspectives

### Calendrier des mesures





**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Fouesnant**  
*les Glénan*

  
**Pays  
Fouesnantais**  
Communauté de Communes

